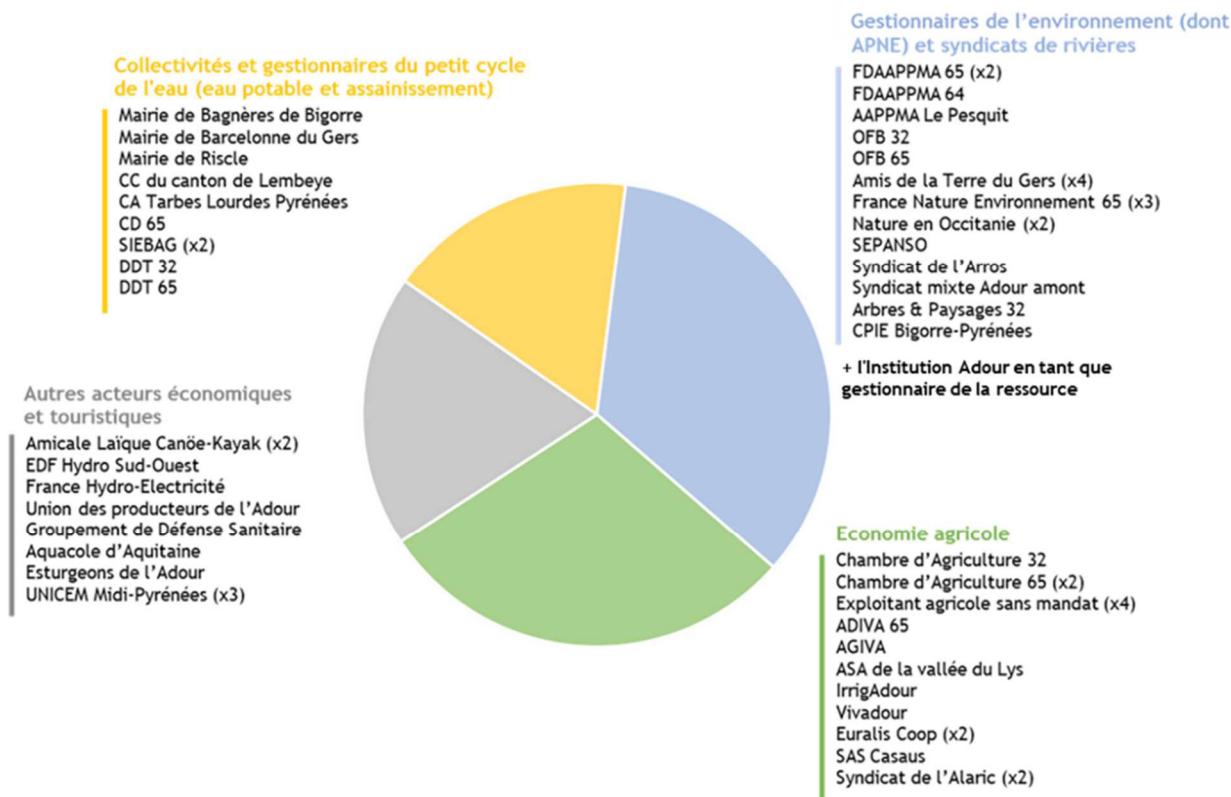


Le dispositif de dialogue territorial

La phase d'élaboration du PTGE Adour amont a été principalement co-construite par les membres d'un groupe de concertation, appuyés par des acteurs institutionnels pour suivre et valider les grandes étapes de la démarche.

Le groupe de co-construction est composé d'acteurs locaux, des représentants des usagers économiques et non-économiques de l'eau et des élus locaux. La condition définie pour participer aux discussions au sein de ce groupe a été la suivante : être le représentant d'acteurs travaillant ou résidant sur le territoire ayant un intérêt dans la gestion locale de l'eau. La composition du groupe a été conçue de manière à assurer la **diversité des points de vue des acteurs du territoire et d'être ouverte et flexible** en fonction des besoins du projet, d'autant plus en raison de la durée de cette démarche qui s'est déroulée pendant 6 ans. Par conséquent, **les personnes présentes ou représentantes des structures invitées dans cette concertation ont évolué selon l'avancement du PTGE**. La liste des participants ci-dessous est une synthèse non exhaustive de l'ensemble des personnes ayant participé au projet.

Liste des structures ayant participé à l'élaboration du PTGE Adour amont (non exhaustif) :



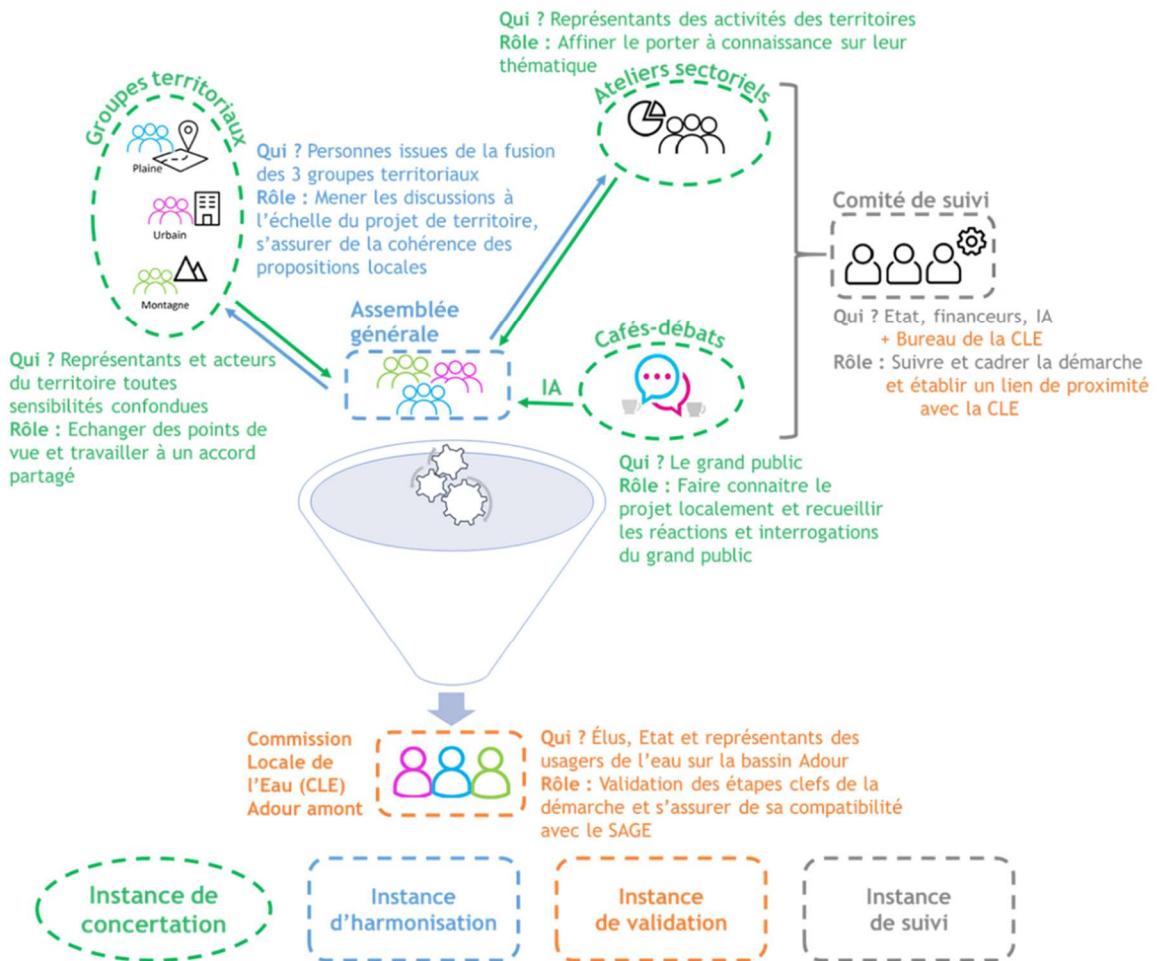
Pour répondre aux enjeux identifiés lors de l'audit patrimonial, **le groupe de co-construction a été divisé au sein de différentes instances**, en fonction de l'avancement et des besoins du PTGE :

- ° par **sous-territoires**, pour faire ressortir les spécificités locales, entre les secteurs plaine, urbain et montagne ;
- ° par **groupes d'acteurs**, pour approfondir des points spécifiques liés à leur activité ;
- ° par une **assemblée unie**, pour favoriser les échanges et le partage. Tous les éléments travaillés par sous-territoires, groupes d'acteurs ou en bilatéral ont systématiquement été présentés et partagés avec l'ensemble des participants à la concertation lors d'assemblées générales. Ce format a d'ailleurs été privilégié lors de l'élaboration du programme d'actions.

En complément du groupe de co-construction, **les instances de suivi et de validation** (services de l'Etat et la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont) ont veillé à la **cohérence de la démarche avec le cadre réglementaire existant** (instructions ministérielles et SAGE) au sein des instances du Comité Technique et du Comité de suivi.

À noter que **le grand public** a également été informé de la démarche et interrogé sur le programme d'actions en cours d'élaboration, par le biais de **15 cafés-débat** (pour lesquels un jeu de rôles a été créé pour faciliter les échanges) **et de questionnaires sur les marchés du territoire**. Les retours ont permis de retravailler les actions envisagées, notamment celles impactant directement les citoyens.

Synthèse du dispositif de concertation



Le dispositif de dialogue territorial en images



Organisation d'ateliers avec les instances de co-construction pour élaborer collectivement le diagnostic du territoire et le programme d'actions du PTGE



Organisation de cafés-débat dans des bars du territoire, et distribution de questionnaires sur les marchés pour informer et consulter le grand public sur la démarche du PTGE